

BULLETIN DE DEMANDE DE TRANSFERT PEE VERS PERCO

Vous avez la possibilité de modifier l'affectation de tout ou partie des avoirs que vous détenez dans le PEE, et de les transférer vers le PERCO (cela concerne l'ensemble de vos avoirs et non uniquement les derniers versements).

 Monsieur

 Madame

 Mademoiselle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Numéro de sécurité sociale : |_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|_| |_|_|_|

Demande le transfert de mes avoirs placés dans le PEE, en pourcentage (par tranche de 10%) vers le PERCO de la manière suivante :

DU PEE	VERS LE PERCO				
	MOZART	WAGNER	GRAND OUEST EXPANSION	PERI-ETHIQUE SOLIDAIRE	GESTION PILOTEE PRUDENTE
MOZART % % % % %
WAGNER % % % % %
GRAND OUEST EXPANSION % % % % %

Les parts de PEE transférées vers PERCO bénéficient de l'abondement.

Votre demande de transfert sera traitée sur la valeur la plus proche suivant la réception de ce document.

> Le PEE et le PERCO sont deux dispositifs d'épargne salariale distincts. Au dos de ce bulletin, vous retrouvez les cas de déblocages anticipés de ces deux dispositifs.

A retourner à :

INTER EXPANSION
 46, rue Jules Méline
 53098 LAVAL Cedex 9

Date :

Signature :

MODALITES DE DEBLOCAGE

➤ Les demandes de déblocage doivent être présentées dans un délai de 6 mois à compter de la survenance de l'évènement sauf dans les cas de cessation du contrat de travail, invalidité, décès du conjoint ou de la personne liée par un PACS au salarié ou surendettement.

➤ Pour un évènement, le déblocage intervient sous la forme d'un versement unique, qui porte, au choix de l'intéressé, sur tout ou partie de ses droits. Le même évènement ne peut pas donner lieu à des déblocages successifs. En cas de déblocage partiel, le solde de vos avoirs restera bloqué jusqu'à l'échéance légale. Seuls les avoirs en compte dans le PEE ou les droits au titre de la participation afférents à des exercices clos à la survenance de l'évènement peuvent être débloqués.

➤ Toute demande de remboursement reçue le jour ouvré précédent le calcul de la valeur de part, est traitée sur cette valeur de part.

➤ Les plus-values réalisées au moment d'un retrait ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni à l'impôt sur les plus-values. Elles subissent par contre les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, PS) au taux en vigueur à la date du retrait.

EVENEMENTS (article R442-17 modifié par décret n°2001-703 du 31/07/2001)	N°	PEE / RSP	PERCO	JUSTIFICATIFS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE
Mariage ou Conclusion d'un PACS.	10 11	X X		<u>Mariage</u> : extrait d'acte de mariage <u>ou</u> copie du livret de famille. <u>PACS</u> : Attestation établie par le Greffier du Tribunal d'instance.
Arrivée au foyer du 3ème enfant et des suivants par naissance ou adoption.	12	X		Copie intégrale du/ou des livret(s) de famille ou extrait d'acte de naissance <u>et</u> attestation de la CAF.
Séparation, divorce Dissolution d'un PACS dès lors qu'un jugement prévoit la résidence habituelle d'au moins un enfant.	13 14	X X		<u>Divorce / Séparation</u> : copie du jugement définitif <u>ou</u> ordonnance du Juge aux Affaires Familiales prévoyant la résidence habituelle d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé. <u>PACS</u> : certificat d'inscription de la radiation du PACS <u>et</u> jugement du JAF.
Invalidité : 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie de la Sécurité Sociale ou reconnue à 80% par la MDPH (ex Cotorep) et dans ce cas, ne plus exercer d'activité professionnelle : du Salarié de son conjoint de ses enfants de la personne liée par un PACS au salarié.	15 16 17 18	X X X X	X X X X	Attestation de la caisse régionale de Sécurité Sociale <u>ou</u> de l'organisme débiteur de la pension d'invalidité <u>ou</u> notification de l'attribution d'une pension invalidité <u>ou</u> décision et carte d'invalidité établies par la MDPH (ou CDES). Joindre une copie du livret de famille pour les enfants et le conjoint <u>ou</u> la copie d'attestation de l'établissement du PACS.
Décès du conjoint ou de la personne liée par un PACS au salarié.	19 20	X X	X X	<u>Conjoint</u> : acte de décès <u>et</u> livret de famille. <u>PACS</u> : acte de décès <u>et</u> attestation d'établissement du PACS.
Décès du salarié.	21	X	X	<u>Succession ouverte chez un notaire</u> : demande émanant du notaire qui produit un acte de décès <u>ou</u> acte notarié. <u>Succession non ouverte chez un notaire</u> : - si les sommes sont inférieures à 5 336 € : acte de décès ET certificat d'hérédité avec porte fort, - si les sommes sont supérieures à 5 336 € : acte de décès ET certificat de notoriété avec porte fort. Joindre procuration(s) légalisée(s) en mairie si les certificats d'hérédité <u>ou</u> de notoriété ne comportent pas de porte fort.
Cessation du contrat de travail : Licenciement Départ à la retraite Fin de contrat/ Fin de mission Intérim/ Démission (ne sont pas recevables : attestation ASSÉDIC/ solde de tout compte/ lettre de licenciement)	22 23 24 25	X X X X		<u>Salarié</u> : Certificat de travail <u>ou</u> attestation de l'employeur certifiant la date de cessation du contrat de travail <u>ou</u> attestation d'admission à la retraite si elle comporte la date de cessation du contrat. <u>Mandataire social</u> : PV de l'assemblée décisionnaire de révocation <u>ou</u> de non renouvellement du mandat. <u>Professions libérales /commerçants/artisans</u> : déclaration <u>ou</u> attestation de cessation d'activité auprès de l'URSSAF.
Expiration des droits à l'assurance chômage.	26		X	Document de l'ASSÉDIC attestant que tous les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration.
Surendettement du salarié.	27	X	X	La demande doit être adressée à l'organisme gestionnaire par le Président <u>ou</u> le Juge de la commission de surendettement (<i>l'ordonnance du juge doit comporter un plan de remboursement</i>).
Création ou reprise d'entreprise à condition d'en exercer le contrôle (art R 351.43 Code du Travail). par le salarié, par ses enfants, par son conjoint par la personne liée par un PACS au salarié.	28 29 30 31	X X X X		Attestation sur l'honneur que les sommes débloquées serviront au financement de l'opération. Extrait K bis <u>ou</u> récépissé d'inscription au RCS <u>ou</u> au répertoire des métiers <u>et</u> : - Reprise d'entreprise : statuts modifiés. - Création en cours : projets de statuts <u>et</u> déclaration sur l'honneur à fournir les pièces dès la création officielle de l'entreprise. Pour le conjoint/les enfants : copie du livret de famille <u>ou</u> attestation de l'établissement du PACS.
Acquisition de la résidence principale par achat d'un bien existant, VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) ou construction. NB : le remboursement est limité au montant de l'apport personnel. L'acquisition d'une résidence via une Société Civile Immobilière (SCI) ne donne pas lieu à déblocage anticipé.	32	X	X	<u>Acquisition d'un bien existant</u> : acte notarié <u>ou</u> compromis de vente <u>VEFA</u> : contrat de vente <u>Construction</u> : permis de construire <u>et</u> contrat de construction. Si les travaux ne sont pas réalisés par un professionnel : permis de construire <u>et</u> devis acceptés <u>ou</u> factures des matériaux de gros œuvre. <u>Dans tous les cas</u> : Attestation sur l'honneur précisant que la propriété servira de résidence principale <u>et</u> qu'en cas de non réalisation les fonds seront retournés au Teneur de Comptes. Plan de financement établi par l'organisme de crédit indiquant obligatoirement le montant de l'apport personnel.
Agrandissement de la résidence principale par création d'une surface habitable* nouvelle (*telle que définie à l'article R111.2 du code de la construction et de l'habitation) NB : le remboursement est limité au montant de l'apport personnel.	33	X		- <u>Dans tous les cas</u> : permis de construire <u>ou</u> déclaration préalable de travaux <u>et</u> plan de financement indiquant obligatoirement le montant de l'apport personnel. - <u>Construction réalisée par un professionnel</u> : contrat de construction - <u>Construction non réalisée par un professionnel</u> : devis acceptés <u>ou</u> factures d'achat de matériaux de gros œuvre.
Catastrophe naturelle.	34	X	X	Référence de l'arrêté préfectoral. Déclaration de sinistre auprès de l'assurance <u>ou</u> expertise de l'assurance. Devis acceptés <u>ou</u> factures des dommages matériels.

A retourner à :

INTER EXPANSION – 46, Rue Jules Méline – 53098 LAVAL Cedex 9

Date :

Signature :

Les outils de communication d'INTER EXPANSION :

- > La plateforme téléphonique – 09 69 39 08 32 de 8h30 à 18h30 du lundi au vendredi – (coût d'un appel local)
- > Le site internet www.interexpansion.fr